Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_62-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
22 juin 2026

Date d'affichage :
22 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Néant

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

VALIDATION DE DEVIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école publique, plusieurs prestations et acquisitions complémentaires se sont révélées nécessaires afin de permettre la bonne poursuite de l'opération.

Mission d'un bureau d'études structure béton

Lors de la définition du projet, la mission initiale portait uniquement sur une isolation thermique par l'extérieur (ITE). En conséquence, l'intervention d'un bureau d'études structure béton n'avait pas été prévue dans le marché de maîtrise d'œuvre.

À la suite des investigations réalisées sur le bâtiment, il est apparu nécessaire de faire intervenir un bureau d'études spécialisé afin d'analyser la structure existante et de proposer les renforcements nécessaires.

Le devis présenté comprend :

- Une visite sur site ;
- L'établissement d'un rapport technique ;
- Les calculs de dimensionnement des renforts de la structure béton destinés à remédier au défaut de contreventement identifié dans la cuisine.

Le montant de cette prestation s'élève à **750,00 € HT**. Au regard des prestations réalisées et à réaliser, cette offre est jugée satisfaisante.

Réalisation d'une étude géotechnique complémentaire

À la suite des premiers constats réalisés sur le terrain, une étude géotechnique complémentaire est nécessaire.

Deux devis ont été sollicités :

- Geo2Concept : 7 380,00 € HT ;
- Solcap : 3 834,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_62-DE

Le devis de Geo2Concept prévoit un nombre plus important de sondages, ce qui explique son coût plus élevé. Après échanges entre la société Solcap et le bureau d'études structure, il apparaît que le nombre de sondages proposé par Solcap est suffisant pour répondre aux besoins identifiés à ce stade de l'opération.

Par ailleurs, les prix unitaires proposés par Solcap sont sensiblement inférieurs à ceux de Geo2Concept. Il est donc proposé de retenir l'offre de **Solcap** pour un montant de **3 834,00 €** HT.

<u>Acquisition d'équipements complémentaires pour la cuisine</u>

Dans le cadre de la rénovation de la cuisine de l'école, il avait été convenu lors des études de conception que les équipements de cuisine resteraient à la charge de la commune, avec une réutilisation importante du matériel existant.

Seuls deux équipements complémentaires sont nécessaires afin de rendre les locaux pleinement opérationnels :

- un meuble plonge, pour un montant de **1 277,67 €** HT ;
- un lave-mains avec distributeur de savon intégré, pour un montant de **239,00 € HT.**

Le coût total de ces acquisitions s'élève à **1 516,67 € HT.**

Le Maire propose au Conseil municipal de valider ces acquisitions, nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le devis du bureau d'études structure béton pour un montant de **750,00 € HT ;**
- ✓ **D'APPROUVER** le devis de la société **Solcap** relatif à l'étude géotechnique complémentaire pour un montant de **3 834,00 € HT ;**
- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition d'un meuble plonge et d'un lave-mains pour un montant total de **1 516,67 € HT ;**
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer les devis ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN





